

Le bout du tunnel pour le chenal du port de Saint-Elme

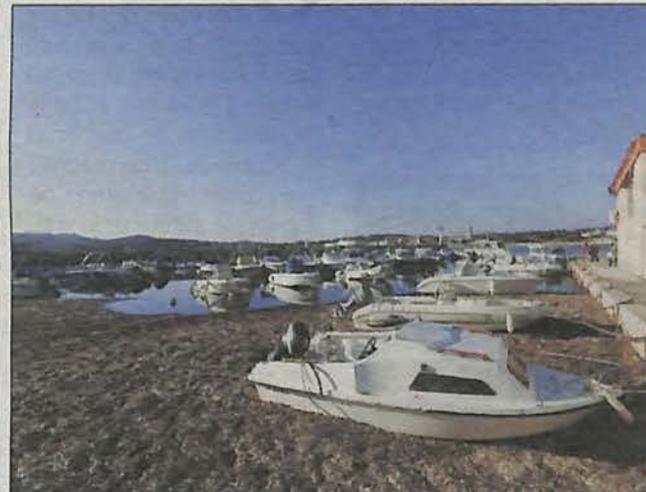
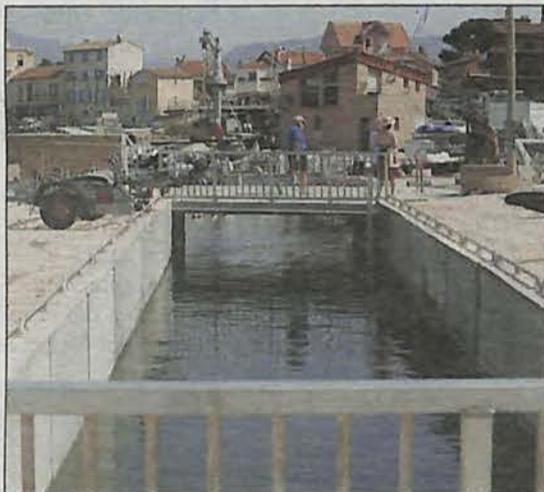
Après des années de réflexion et d'études, et plus de cinq mois de travaux, le canal d'avivement est opérationnel. Il doit permettre d'éviter le blocage récurrent du port par les posidonies et le sable.

Le canal d'avivement du port de Saint-Elme, dont le chantier a été lancé en janvier dernier par la métropole TPM, est un ouvrage de 70 mètres de long sur 4 de large, composé d'une trentaine de blocs de béton en « U » assemblés les uns aux autres. Il relie le petit port au bassin des activités nautiques municipales. Sa mission : créer un courant nord-sud afin de chasser les posidonies et le sable qui, chaque année, bloquaient l'activité des pêcheurs et utilisateurs du site. Au point que la collectivité devait déboursier environ 200 000 € par an pour faire retirer, à la pelleuse, plus de 2000 m³ de feuilles mortes et de sable.

L'ouvrage inauguré hier est donc l'aboutissement d'une dizaine d'années de concertations, d'études et de recherches de financements. « La première version du projet remonte à 2012 », rappelle Jo Minniti, adjoint délégué à la politique portuaire. « C'est un dossier sur lequel ont beaucoup travaillé les services de TPM et de la ville, avec le concours de l'État, et qui a été validé par le conseil portuaire de Saint-Elme, indique Alexis Vuillemin, en charge des aménagements au sein de la Métropole. Ces travaux sont utiles à la vie maritime, aux habitants et à la qualité du site ».

« Un atout pour la ville »

« Cet ouvrage est important pour les pêcheurs, qui avaient du mal à exercer leur activité une partie de l'année, souligne la maire Nathalie Bicaïs. Le canal est aussi un outil au service des habitants qui, chaque été, devaient supporter les odeurs pestilentielles des posidonies en décomposition. Cette réalisation permet enfin de disposer d'un port de qualité, dans ses aménagements, et toujours magnifique,



Le maire de La Seyne a inauguré l'ouvrage hier avec des représentants des services de la ville et de TPM. Ci-dessus à droite : le port envahi par les posidonies : une image qui, espèrent les autorités, appartient désormais au passé.

(Photo Frank Muller et archives Var-matin)

ce qui en fait un atout touristique, un plus pour le rayonnement de la ville et du territoire métropolitain ». Outre le creusement et la structuration du canal, l'aménagement comprend trois « passerelles » : une pour accéder à la jetée et aux bâtiments de la base nautique ; une pour l'accès aux bâtiments de stockage de matériels des associations nautiques ; une pour l'accès des véhicules au terre-plein. « Pour l'heure, cet équipement fait l'unanimité, reprend Jo Minniti. Et pour le fonctionnement du site, les espaces ont été réattri-

bués aux clubs en fonction de leurs besoins pour ranger leurs bateaux ».

Deux ans pour observer les effets

Ces travaux auront coûté 729 000 euros, financés par TPM (177 000 €) et l'État dans le cadre du plan France Relance (552 000 €). La collectivité se donne désormais deux ans pour mesurer l'efficacité du dispositif. Durant cette période, un suivi va être assuré par la société Galatea (bureau d'études spécialisé dans

les milieux aquatiques), qui contrôlera notamment la force et le sens de la courantologie, et donc leur influence sur les mouvements du sable et de feuilles de posidonies. Les mesures relevées devraient aussi permettre d'observer l'évolution du trait de côte liée à la montée des eaux. Enfin, il peut être utile de préciser, pour ceux qui auraient envie d'aller voir ce nouveau canal d'un peu trop près, que toute navigation et baignade y sont interdites, pour raison de sécurité.

M. G.

Une longue gestation

Si le phénomène d'encombrement du port par le sable et les posidonies est ancien (il apparaît sur des archives du début du XX^e siècle), chacun s'accorde à dire qu'il s'est amplifié avec le comblement d'une partie du bassin en 1968 pour aménager le parking des pêcheurs, puis sa fermeture totale en 1978 avec la construction du terre-plein de la base nautique. Depuis, des voix se font entendre pour demander le retour à la situation antérieure, afin que le port soit de nouveau ouvert à la pleine mer. C'est le principe de la solution qui a été retenue, permettant de recréer un courant, en creusant une partie du terre-plein. Un projet sur lequel ont planché durant des années Gilles Vincent, maire de St-Mandrier et alors conseiller général du canton, et Raphaëlle Leguen, première adjointe de Marc Vuillemot. Ainsi en 2012, étaient définies les grandes lignes du programme, mais celui-ci butait sur des points techniques, sur les accords des autorités maritimes, et sur les financements. Il aura fallu attendre dix ans pour que le projet soit réalisé.